Déclarez votre stage avant le 22 juillet

En raison de la maintenance de votre Espace étudiant à compter du 23 juillet puis de la fermeture estivale de Sciences Po, nous vous recommandons de déclarer votre stage avant le 22 juillet. Nous vous invitons à prendre connaissance avec la plus grande attention des précautions à prendre pour débuter votre stage sereinement et obtenir votre convention de stage à temps.

MAINTENANCE DE VOTRE ESPACE ÉTUDIANT (23 JUILLET - 2 AOÛT)

Dans quelle situation êtes-vous ?

Vous souhaitez obtenir votre convention de stage avant le 23 juillet ?

Déclarez-le dès que possible et impérativement avant le 22 juillet sur votre espace étudiant pour obtenir votre convention avant la coupure du 23 juillet.

Vous n'êtes pas en mesure de déclarer votre stage avant le 23 juillet ?

Ecrivez-nous à l'adresse Sciences Po Carrières afin que nous puissions vous accompagner dans vos démarches **en fonction de la date de début de votre stage.**

FERMETURE ESTIVALE DE SCIENCES PO (JUSQU'AU 17 AOÛT MATIN)

ATTENTION! aucune convention de stage ne pourra être délivrée et signée, nous vous invitons à prendre vos dispositions dès que possible.

Rappel des liens utiles :

- Obtenir une convention de stage
- Prolonger ou rompre un stage
- Déclarer une expérience professionnelle